Protégées par le PGE, les entreprises risquent de peiner à les rembourser

Le Conseil d'analyse économique dresse un bilan positif du PGE, qui a aidé les PME et TPE pendant la crise sanitaire. Mais le remboursement de ce prêt, qui doit débuter au printemps 2022, risque de s'avérer difficile.

Temps de lecture : minute

30 septembre 2021

Le Conseil d'analyse économique (CAE) , <u>instance réunissant des</u> <u>économistes pour conseiller le Premier ministre</u>, vient de publier une étude qui révèle la situation financière des PME et TPE en août 2021 en France. Pour ce faire, le CAE a épluché les comptes bancaires de plus de 100 000 entreprises du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, une occasion de dresser le bilan du prêt garanti par l'État (PGE), cette aide accordée aux entreprises dont la trésorerie a été touchée par l'épidémie de Covid-19.

Globalement, le bilan est positif : "La trésorerie des entreprises a augmenté fortement au niveau agrégé, en particulier grâce au PGE, relate l'étude. Dans tous les secteurs, il y a en août 2021 moins d'entreprises dans une situation de trésorerie que l'on pourrait qualifier de 'difficile' ou 'très faible' qu'au cours des quatre mois précédant la pandémie " . Cette note révèle que, même pour les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire, les entreprises avec une situation de trésorerie dite " très faible " a fortement diminué. " Ce résultat suggère qu'à court terme, la situation favorable de trésorerie va demeurer un facteur qui réduira les défaillances d'entreprises comme en 2020. L'IPP (Institut des politiques publiques, ndlr) montre d'ailleurs que sur l'année 2020, il y a eu moins de

faillites parmi les bénéficiaires du PGE que chez les autres entreprises du même secteur, probablement grâce à l'importante liquidité apportée par le PGE. "

Le PGE au secours des trésoreries

L'amélioration générale de la trésorerie des PME et TPE permet de constater que <u>le PGE a donc bien rempli sa mission et atteint ses cibles</u>. " Cette amélioration constatée en août 2021 par rapport aux quatre mois pré-crise n'est pas due à l'effet saisonnier de la fin de l'été, précise l'étude. La forte amélioration de la trésorerie dans notre échantillon s'est produite essentiellement entre avril et juin 2020, c'est-à-dire exactement au moment où les entreprises ont massivement recouru au PGE. De fait, les données bancaires révèlent que 80 % des PGE ont été pris au cours de ces trois mois ".

Mais il faut rester prudent, prévient le rapport. Si la consommation des PGE s'est surtout faite pendant les périodes de fortes baisses de chiffre d'affaires - une " dynamique rassurante " selon l'étude puisque cela " semble indiquer que c'est le choc pandémique plutôt qu'une mauvaise performance " qui a dégradé la situation financière des entreprises - la prochaine question à se poser est celle du remboursement de ces emprunts, qui doit débuter au printemps 2022. " En août 2021, 15 à 25 % des entreprises avec PGE seraient dans l'incapacité de rembourser une annuité de 20 % de leur PGE. La question sera de savoir si ces entreprises vont par la suite générer des revenus suffisants pour pouvoir payer les annuités suivantes alors même que les aides s'éteignent ".



À lire aussi Comment l'État veut aider les entreprises à se passer des aides anti-crise

En effet, si le nombre de défaillances d'entreprises a fortement chuté en 2020 grâce aux aides de l'État, " cette baisse implique qu'un certain nombre d'entreprises ont survécu en 2020 et 2021 alors qu'elles auraient disparu en temps normal et sans les aides exceptionnelles. Ces entreprises se retrouvent certainement aujourd'hui parmi celles que nous estimons être en difficulté financière. (...) À terme, une augmentation des défaillances indiquerait un phénomène de rattrapage ", analyse le CAE.

L'institut appelle d'ailleurs à une vigilance particulière pour certains secteurs ou régions, notamment la construction, l'industrie manufacturière, l'hébergement et la restauration en Île-de-France : " Pour ces entreprises, les risques d'insolvabilité (du fait de l'utilisation de la dette PGE pour financer les pertes de la crise) nous paraissent plus forts que les risques d'illiquidité " . Cette étude se conclut sur une recommandation : il faut retirer les aides avec prudence alors que le fonds de solidarité prend fin. " La question de la soutenabilité de la dette

pour certaines entreprises de ces secteurs devra être examinée par les différents créditeurs (Banques, État, URSSAF, fournisseurs). Les données de comptes bancaires permettront de vérifier dans les mois à venir dans quelle mesure la reprise de l'activité compense la baisse des aides et donc à quel rythme la dette accumulée par certaines des entreprises pourra être remboursée. "



À lire aussi Bootstrap, un club d'entrepreneurs réunis pour un capitalisme responsable

Article écrit par Heloïse Pons